



## litige compteur d'eau : consommation abusive

Par **painhas**, le **31/05/2011** à **13:57**

bonjour

nous faisons construire une maison individuelle. notre constructeur nous a demandé l'ouverture du compteur d'eau pour débiter le chantier. quelque temps plus tard, on nous a vandalisé le compteur (vol du clapet, isolant et plaque), on nous a également "volé 43m3 d'eau. j'ai porté plainte à la gendarmerie.

mon constructeur refuse de prendre en charge les sommes consommées frauduleusement, arguant que le compteur est à notre nom.

il est à noter que dans notre contrat de construction il est stipulé que l'eau nécessaire à la construction est à notre charge. est-ce égal ?

merci par avance pour votre aide !!

Par **fra**, le **31/05/2011** à **14:49**

Bonjour,

La parcelle vous appartenant, il est logique que le compteur d'eau soit à votre nom. Votre constructeur refuse de prendre en charge la dérive pour deux raisons : il n'est pas certain que ce soit lui qui ait consommé cette quantité et, dans ce cas, il faut suivre l'enquête de Gendarmerie. D'autre part, il est prévu dans votre contrat que ce soit vous qui payez l'eau nécessaire à la construction. Vous vous êtes, donc, engagé à en prendre la charge.